



**Registre aux délibérations  
du conseil communal  
de la commune de Kehlen**

**Séance publique du 31 janvier 2014**

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers: 24 janvier 2014

Présents: MM. Paulus Aloyse, bourgmestre; Koch Lucien, Maas Marc, échevins;  
Mme Kasel-Heintz Nathalie, MM. Bissen Marc, Bonifas Larry, Eischen Felix,  
Hansen Thomas, Kockelmann Romain, Kohnen Guy et Scholtes Guy, conseillers;  
M. Back Mike, secrétaire communal.

Excusé: Néant.

COMMISSARIAT DE DISTRICT

411 / 3 FEV. 2014

Luxembourg

Point de l'ordre du jour: **5**

Objet: **Photo-vidéothèque - Fixation nouvelle du prix de vente d'un almanach de photos**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 26 janvier 2011, numéro 15, portant fixation du prix de vente de l'almanach de photos de la photo-vidéothèque, approuvée par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région le 21 mars 2011, référence 4.0042 (23671);

Notant qu'en suite au changement de l'entreprise responsable pour l'impression de l'almanach de photos, une révision du prix de vente s'impose;

Précisant que les services communaux investissent également bon nombre d'heures de travail avec la réalisation dudit almanach avec la prise des photos et la mise en page de la version digitale prête à être imprimée;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Fixe le prix de vente de l'almanach de photos de la photo-vidéothèque à 20,00 Euros par exemplaire.

La présente est transmise par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de District à Luxembourg, à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

A Kehlen, date qu'en tête.

(Suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Kehlen, le 31 janvier 2014,

Le Président,  
Paulus Aloyse,

Le Secrétaire,  
Back Mike,